

**Mise à disposition de la billetterie à l'Office de Tourisme
Renouvellement du partenariat entre la Ville de Dieppe
et Dieppe-Maritime**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 décembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n°1 à la question n°67), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°7 à la question n°68), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent (de la question n°27 à la question n°68), Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°45 à la question n°68), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°17 à la question n°68), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (pour la question n°68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°6), Mme CLAPISSON Paquita, M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°44), M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°16).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LANGLOIS Nicolas, Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. JUMEL Sébastien (pour la question n° 68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. PAJOT Mickaël, M. BUSSY Florent à Mme LETEISSIER Véronique (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

Rapporteur : Sabine Audigou, Adjointe au Maire

Par délibération n° 29 en date du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal approuvait la mise en place du partenariat entre la Ville de Dieppe et la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise « Dieppe-Maritime », pour la mise à disposition de la billetterie des visites guidées du service d'animation du patrimoine à l'Office de Tourisme.

La convention n° 13-265 du 5 août 2013, conclue pour les années 2013 à 2015, définit les modalités de mise en place de ce partenariat (mise à disposition de la billetterie et modalités de fonctionnement de la sous-régie), ainsi que les dispositions financières.

Ce partenariat permet au service d'animation du patrimoine d'étendre la communication autour de ses visites guidées et d'en favoriser la fréquentation. En outre les publics disposent ainsi de la possibilité d'accéder, en un lieu, à une offre d'activités culturelles variées, pour lesquelles ils peuvent réserver directement sur place.

Ce partenariat prenant fin au 31 décembre 2015, il est proposé de le renouveler, aux mêmes conditions, pour les années 2016 à 2018.

Vu :

- l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération n°29 du 4 juillet 2013 concernant la mise à disposition de la billetterie du service d'animation du patrimoine à l'Office de Tourisme,
- la convention de partenariat n°13-265 du 5 août 2013 entre la Ville de Dieppe et « Dieppe-Maritime »,

Considérant :

- la nécessité de renouveler le partenariat entre la Ville de Dieppe et « Dieppe-Maritime », pour la mise à disposition de la billetterie du service d'animation du patrimoine à l'Office de Tourisme,
- les dispositions de la convention de partenariat ci-annexée,
- les avis formulés par les commissions n° 1 et n° 2 du 8 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **décide de renouveler la mise à disposition de la billetterie à l'Office de Tourisme pour les années 2016 à 2018,**
- **autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de partenariat correspondante.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire